PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE NICOLET-YAMASKA Municipalité de Saint-Célestin (paroisse)

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #2022-11

Avis est par les présentes donné par le soussigné, Greffier trésorier de la susdite municipalité que le projet de règlement numéro 2022-11 Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception a été présenté lors de la séance spéciale tenue le 13 décembre 2022 à 19h45, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

AVIS PUBLIC est également donné que ledit projet de règlement sera adopté lors de la séance régulière du conseil le 9 janvier 2023 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Célestin, ce 14 e jour de décembre 2022.

Donald Brideau

Directeur général I Greffier-trésorier

Id Budean

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Donald Brideau, directeur général & greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Célestin (paroisse), certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 décembre 2022 entre 13:00 et 16:00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 décembre 2022.

Donald Brideau

Directeur général I Greffier-trésorier

Douald Briden